

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2013-01-30 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 30^e jour du mois de janvier deux mille treize à dix-huit heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Demande taxe d'accise
2. Demande d'aide financière PIQM-Conduites, mandat BPR
3. Période de questions sur les sujets traités
4. Levée de l'assemblée

Rés.2013-01-026

Demande taxe d'accise

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;*

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Rés.2013-01-027 Demande d'aide financière PIQM-Conduites, mandat BPR

Attendu que la Ville de Portneuf désire déposer deux (2) demandes d'aide financière dans le cadre du nouveau volet « Conduites » du programme PIQM (volet 1.5) pour les segments prioritaires dans le plan d'intervention;

Attendu que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout a été révisé et accepté par le MAMROT;

Attendu que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu que le projet proposé est autorisé par le conseil et que la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise BPR-Infrastructures à déposer la demande d'aide financière PIQM-Conduites pour la Ville de Portneuf.

QU'une copie de la présente soit envoyée à monsieur Jacques Marcotte, député de Portneuf et à BPR-Infrastructures inc.

Période de questions sur les sujets traités

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Diane Godin demande la levée de l'assemblée à 18 : 35 hres.

maire

directrice générale